

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 17 décembre 2015 à 20h15

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil général
5. Préavis municipal n°05/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)
6. Préavis municipal n°06/2015 relatif au budget pour l'année 2016
7. Propositions individuelles et divers

Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015 : ce dernier a été affiché dès 18h15 à la salle communale et publié sur le site internet communal.

1. Appel

Membres présents : 29 /65

Membres excusés : 11

Membres absents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président salut la présence de M. Philippe Zurcher, Boursier communal, et de Mme Collomb, journaliste à La Côte.

Il présente ensuite l'ordre du jour qui ne soulève aucune remarque.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Démission/s et assermentation/s

Le Président n'a reçu aucune annonce de démission ni demande d'assermentation.

4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général

Aucune communication.

5. Préavis municipal n°05/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

Nicole Huguenin, Municipale, procède à la présentation du préavis. Celui-ci ayant été envoyé aux membres avec la convocation, la lecture n'est pas requise. Elle explique le processus :

1. Le préavis a été soumis à la commission de gestion pour étude préalable au printemps 2015 ;
2. Les conclusions de la commission ont ensuite été transmises au CoDir de l'ARASMAC en mai 2015 ;
3. Celui-ci a ensuite renvoyé aux communes en octobre 2015 un projet définitif tenant compte du résultat de cette étude préalable.

D'une part, ce préavis ne peut pas être amendé, et, d'autre part, pour entrer en vigueur, il doit être accepté par toutes les communes de l'ARASMAC.

Didier Barbay, membre de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission, qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à main levée. La décision suivante est acceptée à l'unanimité :

Le Conseil général de Saubraz

- vu le préavis municipal n°05/2015
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes.

D'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes.

D'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes.

D'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes.

De charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le Conseil général.

Le Président remercie la Municipalité et la commission de gestion pour leur travail.

6. Préavis municipal n°06/2015 relatif au budget pour l'année 2016

Steve Paux, Municipal, présente le préavis municipal qui conclut comme suit :

Avec un taux d'imposition à 83% et la mise en application du principe de causalité pour la taxation des déchets (coût neutre), le budget de la commune est toujours déficitaire, excédent de charges de CHF 41'859.30. L'augmentation des charges induites par le canton, ne cesse d'augmenter.

Les amortissements, provisions et attributions n'ayant pas d'influence sur les liquidités s'élèvent à CHF 107'700.00. Dès lors, le cash flow de liquidités selon le budget 2015 s'élève à CHF 65'840.70

Didier Barbay, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui, après une remarque sur les baux fermiers, conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Nicole Huguenin, municipale, précise que les travaux d'entretien de la grande salle (bâtiment du Collège – rideaux, sols, peinture, etc.) auront lieu cette année encore avec le montant prévu au budget et ne feront dès lors pas l'objet d'un préavis municipal en 2016. La chaudière du Collège sera remplacée pour mise en conformité aux dispositions légales avec les CHF 30'000.- mis à cet effet au budget 2016.

Toutefois, un préavis municipal sera présenté en 2016 concernant la réfection des façades de l'Auberge communale (crépi et volets) ainsi que pour la réfection des WC du Collège.

Le Président ouvre la discussion.

À la question de Laurent Liardon, Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'un investissement jusqu'à CHF 50'000.- peut être porté au budget. Mais en principe, un préavis municipal (demande de crédit) est requis pour tout investissement. Enfin, pour les cas urgents, une compétence a été octroyée par le Conseil général à la Municipalité dans une limite de CHF 20'000.-, dépense qui doit être validé à posteriori par le CG.

En réponse à la question de Raoul Richiger, Daniel Barbezat, Syndic, présente la liste des terrains/baux fermiers avec les montants des locations. Le total se monte à environ CHF 6'000.- sachant qu'on ne pratique pas des prix élevés à Saubraz (entre CHF 1.20 et CHF 4.80 l'are). Il y a une légère augmentation entre les anciens et les nouveaux baux fermiers.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levée. La décision suivante est acceptée à la majorité moins 2 abstentions :

Le Conseil général de Saubraz

- **vu le préavis municipal n°06/2015**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

Décide

D'accepter le budget 2016 tel que présenté.

7. Propositions individuelles et divers

En préambule, Daniel Barbezat excuse l'absence de Cecilia Costa en déplacement à l'étranger.

À la question de Laurent Liardon, il répond que lors de l'assemblée de commune de mardi dernier, un résumé sur le déroulement des élections et la procédure y relative a été présenté ; Nicole Huguenin ne se représentera pas ; les quatre membres restant de la Municipalité quant à eux brigueront un nouveau mandat ; l'élection aura lieu le dimanche 28 février en un seul jour.

André Vernay précise que le nom de Adrian Beier a été cité comme candidat lors de cette assemblée de commune.

Daniel Barbezat donne les informations d'ordre général suivantes :

- **Gestion des forêts** : le contrat avec le groupement forestier de la Saubrette va évoluer avec des changements mineurs comme la facturation qui sera dorénavant à la charge du groupement ou des travaux possibles à plus grande échelle ; la gestion sera améliorée ; la décision concernant ce changement de contrat est de compétence municipale ; d'autres communes devraient rejoindre le nouveau groupement.
- **Crapauduc** : un crapauduc sera construit sur la route entre Gimel et Montherod pour garantir le passage sécurisé des grenouilles ; le Canton et la Confédération financeront ces travaux d'env. 1 millions ½ de CHF ; pendant la durée des travaux, le trafic sera interrompu sur ce tronçon et dévié par Saubraz et la route des Ursins.
- **Vacations 2016 - 2021** : au printemps 2016, la municipalité présentera un préavis à ce sujet au Conseil général.
- **Abattoir à Aubonne** : un projet de nouvel abattoir est à l'étude à côté de la déchetterie de Chétry ; celui de Rolle devra fermer en 2017 ; une participation des communes a été sollicitée ; il s'agira d'une coopérative ; la réflexion englobe la problématique de ceux qui ont des bêtes afin qu'ils puissent les abattre à proximité, la sécurité sanitaire pour des abattages d'urgence, l'avantage des consommateurs de pouvoir bénéficier d'une production locale et de la vente directe ; plus de détails sont attendus pour le printemps 2016

Vincent Gobat annonce que la taxe CO2 augmente de CHF 60.- à CHF 84.- /tonne de gaz ; cela représente 1.51 ct/kw ; toutefois, la municipalité a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix du gaz. De plus, la municipalité a signé un contrat avec Cosvegaz, spécialiste pour intervenir en cas d'urgence. Une communication écrite sera diffusée aux abonnés.

Edmée Borel donne les résultats de la journée Téléthon du 5 décembre dernier : CHF 1'000.- ont été récoltés. Elle remercie tous les participants et lance d'ores et déjà l'invitation pour le Téléthon 2017. Les gagnants sont :

1. Longueur du cordage sur une raquette de badminton : 7m60. Vittorio Donadeo et Ghislaine Forster ont été les plus proches en proposant 7m62.
2. Il y avait 481 haricots dans la bouteille : Léa Graber a été la plus proche en proposant 495.

Raoul Richiger remercie la municipalité pour l'installation de l'éclairage public supplémentaire en particulier sur le passage piéton près du Four à pain. Il remercie également Nicole Huguenin pour les 10 années qu'elle a passées à œuvrer au sein de la municipalité pour le bien de Saubraz. Elle est chaleureusement applaudie.

Raphaël Monney donne des informations sur les prochaines élections municipales du 28 février 2016 :

- Le même jour, il y aura une votation fédérale (4 objets) ;
- Le bureau de vote sera installé dans la grande salle du Collège ;
- La salle de dépouillement sera installée à côté et fermée ;
- Les électrices et électeurs ne doivent pas oublier leur carte de vote pour le second tour si elles/ils n'ont pas voté au premier tour.

Il remercie tout le monde et souhaite un bon appétit pour la fondue qui attend l'assemblée à l'Auberge communale.

La séance est levée à 19h45.

Pour le Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Barbara Kammermann